



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement obligatoire et du secondaire II

Service d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé

SASEP – Chemin de l'Echo 5A – 1213 Onex
Tél. +41 (0)22 546 72 60
E-mail : sasep@etat.ge.ch - Site : www.ge.ch

ECOLES PRIVEES
FORMULE II BIS
DIRECTION PEDAGOGIQUE

Cette formule doit être remplie si la personne qui sollicite l'autorisation d'exploiter une école privée ne peut démontrer de compétences pédagogiques suffisantes.

A. Projet d'emploi

1. **Nom de l'école privée** _____

2. **Présence à l'école** _____ / jours par semaine _____ / heures par semaine

3. **Taux d'enseignement** _____ %

4. **Matière(s) enseignée(s)** _____

B. Données personnelles

1. **Nom** _____ Genre féminin masculin
Prénom _____ Date de naissance _____
Nationalité _____ **Etat civil** _____

2. **Domicile** (adresse complète)

3. **Etudes pédagogiques accomplies** (préciser le nom de l'établissement et le lieu) Formation achevée Année
Enseignement secondaire _____ oui non _____
Enseignement tertiaire _____ oui non _____

4. **Titres, certificats ou diplômes obtenus** (préciser le nom de l'établissement et le lieu) Année
_____ à _____ en _____
_____ à _____ en _____
_____ à _____ en _____

5. **Professions exercées antérieurement en lien avec le poste** (préciser la fonction et le lieu) Années
_____ de _____ à _____
_____ de _____ à _____

C. Documents à joindre

- a) un extrait du casier judiciaire + un extrait spécial du casier judiciaire : voir au verso points 2 et 3
- b) un curriculum vitae
- c) la copie des certificats et diplômes et, selon le cas, l'original d'une traduction officielle : voir au verso points 4 et 5
- d) la copie des certificats et attestations de travail
- e) pour les personnes étrangères : copie de l'autorisation de travail ou de séjour délivrée par le service étrangers de l'OCPM

D. Les soussigné-e-s certifient la véracité des indications contenues dans le présent document

- a) Lieu, date et signature de l'intéressé-e _____ b) Lieu, date, timbre et signature de la direction *

* La direction atteste par sa signature avoir vérifié les antécédents, la moralité, les aptitudes et compétences de l'intéressé-e

E. Adresses et informations utiles

1. Service d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé

- ♦ pour télécharger la formule IV : www.ge.ch/document/formule-iv-enseignant-e-ecoles-privees
- ♦ pour tout renseignement sur les procédures en lien avec le service
 - sasep@etat.ge.ch - www.ge.ch
 - réception téléphonique de 9h à 12h ou sur rendez-vous
 - Tél. n° +41 22 546 72 60
 - Chemin de l'Echo 5A – 1213 Onex

2. Extrait du casier judiciaire

- ♦ il s'obtient dans le pays de résidence, doit être daté de moins de 3 mois
- ♦ selon le cas, joindre l'original d'une traduction officielle (voir point 4 ci-dessous)
- ♦ les actes de mœurs établis par des communes ou des municipalités ne sont pas acceptés

Pour la Suisse : Casier judiciaire suisse - Office fédéral de la justice

- commande par internet : www.bj.admin.ch/bj/fr/home/publiservice/strafregister.html
- Tél. n° +41 58 465 01 98 de 10h à 11h30
- Bundesrain 20 - 3003 Berne
- commande au guichet de La Poste : renseignements sur www.post.ch/fr/particuliers/privat-shopping/achats-a-la-filiale/extrait-de-casier-judiciaire

Pour la France : Casier judiciaire national

- commande par internet : www.justice.fr/themes/casier-judiciaire
- Tél. n° +33 2 51 89 89 51
- Rue du Landreau 107 - 44317 Nantes Cedex 3 - France
- l'extrait (bulletin n° 3) est gratuit et peut être demandé en plusieurs exemplaires

3. Extrait spécial du casier judiciaire

- ♦ il vise à protéger les mineurs ou d'autres personnes particulièrement vulnérables
- ♦ il s'obtient en Suisse, auprès du Casier judiciaire suisse - Office fédéral de la justice, doit être daté de moins de 3 mois
- ♦ condition :
joindre la confirmation écrite et signée de l'employeur
(ou de l'organisation ou de l'autorité compétente). *Ce formulaire peut être généré en ligne.*
 - commande par internet :
https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/sonderprivatauszug_fr
 - Tél. n° +41 58 465 01 98 de 10h à 11h30
 - Bundesrain 20 - 3003 Berne

4. Traductions officielles - Traductrices et traducteurs-juré-e-s du canton de Genève

- ♦ l'original d'une traduction effectuée à Genève par une traductrice ou un traducteur-juré-e est exigé si l'extrait du casier judiciaire ou le dernier diplôme pertinent pour la branche enseignée est en langue étrangère hormis l'allemand, l'italien, l'espagnol et l'anglais
- ♦ pour obtenir la liste des traductrices et traducteurs-juré-e-s
 - traducteurs.jures@etat.ge.ch - www.ge.ch/trouver-traducteur-jure
 - Rue de l'Hôtel de ville 2 – 1204 Genève
 - Tél. n° +41 22 327 95 60
- ♦ sur présentation de la copie d'une attestation d'immatriculation valable, les étudiant-e-s de l'Université de Genève sont dispensé-e-s de faire traduire leur diplôme

5. Documents originaux

- ♦ sur demande, les documents originaux peuvent être retournés aux écoles ou aux enseignant-e-s